

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture

CABINET DU PREFET
CAB*DDS/BIDPC/SDC/18-1212-1

Melun, le 12 décembre 2018

La préfète

à

- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et messieurs les maires de Seine-et-Marne

(En communication aux sous-préfets d'arrondissement)

OBJET : Adaptation de posture VIGIPIRATE « URGENCE ATTENTAT »

Référence : mon précédent courrier CAB*DDS/BIDPC/SDC/18-2110-5 du 26 octobre 2018.

A la suite de l'attentat survenu à Strasbourg, le 11 décembre 2018, le cabinet du Premier ministre a décidé d'activer la cellule interministérielle de crise et la cellule interministérielle d'aide aux victimes.

L'ensemble du territoire national est élevé au niveau « *Urgence attentat* ».

Compte-tenu des circonstances et des risques de réplique, la priorité est de renforcer la sécurisation des lieux de rassemblement tels les marchés de Noël et des grands espaces de commerce marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année.

Les grands espaces commerciaux, les espaces de loisirs constituent des cibles majeures.

Dans le cadre de cette adaptation de posture, la surveillance et le contrôle des rassemblements sont renforcés au niveau national, avec une attention toute particulière sur les marchés de Noël, marqués par une forte influence. Il vous est demandé, ainsi qu'aux organisateurs, une surveillance et un renforcement marqués des contrôles, aux accès mis en place pour les personnes, les véhicules et les objets entrants, notamment par :

- La gestion des flux (piétons, véhicules) en dimensionnant le dispositif pour assurer la meilleure fluidité possible et éviter les engorgements source de vulnérabilité supplémentaire ;
- Un contrôle des accès adapté à l'affluence, à la sensibilité et à la menace : surveillance, contrôle avec présence dissuasive aux entrées, filtrage avec individualisation des entrées (inspection visuelle voire fouille des sacs avec consentement, palpations de sécurité) ;
- Surveillance permettant de déceler tout comportement ou objet suspect.

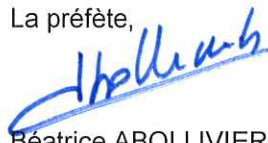
Il vous est demandé par ailleurs, dans le cadre du concours que vous apportez à l'effort collectif de vigilance et de votre pouvoir de police, de vous assurer de l'efficacité des dispositifs de sûreté mis en œuvre au niveau local par les organisateurs de manifestations et les responsables d'espace commercial.

.. / ..

La collaboration des polices municipales avec les forces de gendarmerie et de police ainsi qu'avec le dispositif Sentinelle éventuellement déployé, devra être renforcée. De la même manière, les systèmes de vidéo-protection urbaine doivent être dédiés à la surveillance des espaces publics les plus fréquentés et vous rappellerez l'attention des opérateurs concernés sur la priorisation de cette mission.

Le cabinet du préfet se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La préfète,



Béatrice ABOLLIVIER